



Lyon, le 12 février 2011

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**
Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Attribution de la certification complémentaire en Histoire de l'Art

Session 2011

- Rapport du jury -

1. Composition du jury

Mme Sandra GOLDSTEIN, présidente du jury, IA-IPR d'arts plastiques, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,
Mme Danielle LEPRADO-MADAULE, IA-IPR d'histoire-géographe, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,
Mme Anne BAUD, Maître de Conférence en archéologie médiévale, Université Lumière, Lyon 2,
M. Gérard CHAINE, agrégé d'histoire-géographie, enseignant en histoire des arts.

2. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 14

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 14

Parmi ces candidats,

- 11 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la Certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option histoire de l'art,
- 3 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

Le pourcentage Admis/Présents est de 71 %.

3. Constats et analyses

Le jury a entendu certaines prestations d'une grande qualité. Dans l'ensemble, et même si les différents entretiens révèlent des disparités dans le degré de préparation, cette session était constituée de candidats de valeur. Ils ont pris connaissance des textes qui régissent cet enseignement optionnel ainsi que le contenu des programmes. Néanmoins, le jury tient à rappeler qu'une bonne maîtrise des dits programmes constitue le préalable indispensable pour mettre leurs connaissances au service de l'enseignement de cette discipline. Ils ont fait preuve lors de l'entretien

d'un engagement réel à l'encontre de cet enseignement et d'une indéniable motivation pour l'enseigner au lycée. Bon nombre des candidats ont veillé à rendre compte de l'intérêt qu'ils portaient non seulement aux arts et à la culture, mais aussi à l'actualité culturelle et au patrimoine local. Ils ont compris les enjeux pluridisciplinaires de cet enseignement. Ils ont su démontrer leur intérêt pour la culture artistique.

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum ». Durant cette phase de présentation, on peut regretter que les candidats ne rendent pas suffisamment compte des expériences interdisciplinaires qu'ils ont pu expérimenter, alors même que cette dimension interdisciplinaire est indispensable dans le cadre de cet enseignement.

L'exposé est suivi « d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum ». En général, les candidats conçoivent les objectifs de cet enseignement, son organisation, ainsi que les compétences et les connaissances attendues des élèves. La plupart des candidats font valoir une expérience avec l'enseignement de l'histoire de l'art soit au cours de leur formation initiale, soit dans leur expérience professionnelle en l'incluant dans leur enseignement. Durant l'entretien, plusieurs candidats ont fait preuve de connaissances étendues sur toute la période de l'histoire de l'art. Certains ont fait preuve d'un usage judicieux de leurs connaissances qu'ils mettent spontanément au service de leur pratique pédagogique. Lors de l'analyse des images et des documents iconiques, certaines interventions ont été succinctes et superficielles. Reste que la plupart ont révélé de réelles capacités d'analyse, avec le recours à une terminologie pertinente, spécifique au champ des arts. Les candidats parviennent à mettre les œuvres proposées en lien avec le programme en vigueur. Le jury valorise, bien évidemment, ceux qui ont connaissance du patrimoine local, des institutions culturelles régionales et des collections des musées.

4. Evaluation

Le jury a pris en considération les connaissances et les compétences des candidats en « histoire de l'art » et des expériences dans l'enseignement de « l'histoire des arts » : formations suivies, connaissance des programmes, expériences professionnelles et personnelles, réalisations d'outils, organisations d'événements,... Une note positive signale une adéquation entre le profil du candidat et la certification recherchée. En revanche, une note négative a été attribuée dans trois cas de figure : les candidats qui ne présentent pas toutes les compétences requises pour cet enseignement en lycée / ceux qui ne se sont pas suffisamment préparés à l'entretien / ceux qui n'ont qu'une connaissance superficielle des programmes en vigueur.

5. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- consulter les textes officiels, dont le Bulletin Officiel n°39 du 28 octobre 2004, qui présente la Certification complémentaire et le déroulement de l'épreuve.
- prendre connaissance des programmes qui régissent cet enseignement en lycée (option obligatoire et option facultative).
- prêter toute leur attention à la constitution du dossier qui, lors de cette session, a été quelques fois trop dense et ne présente pas de façon claire et structurée les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec ce champ disciplinaire.